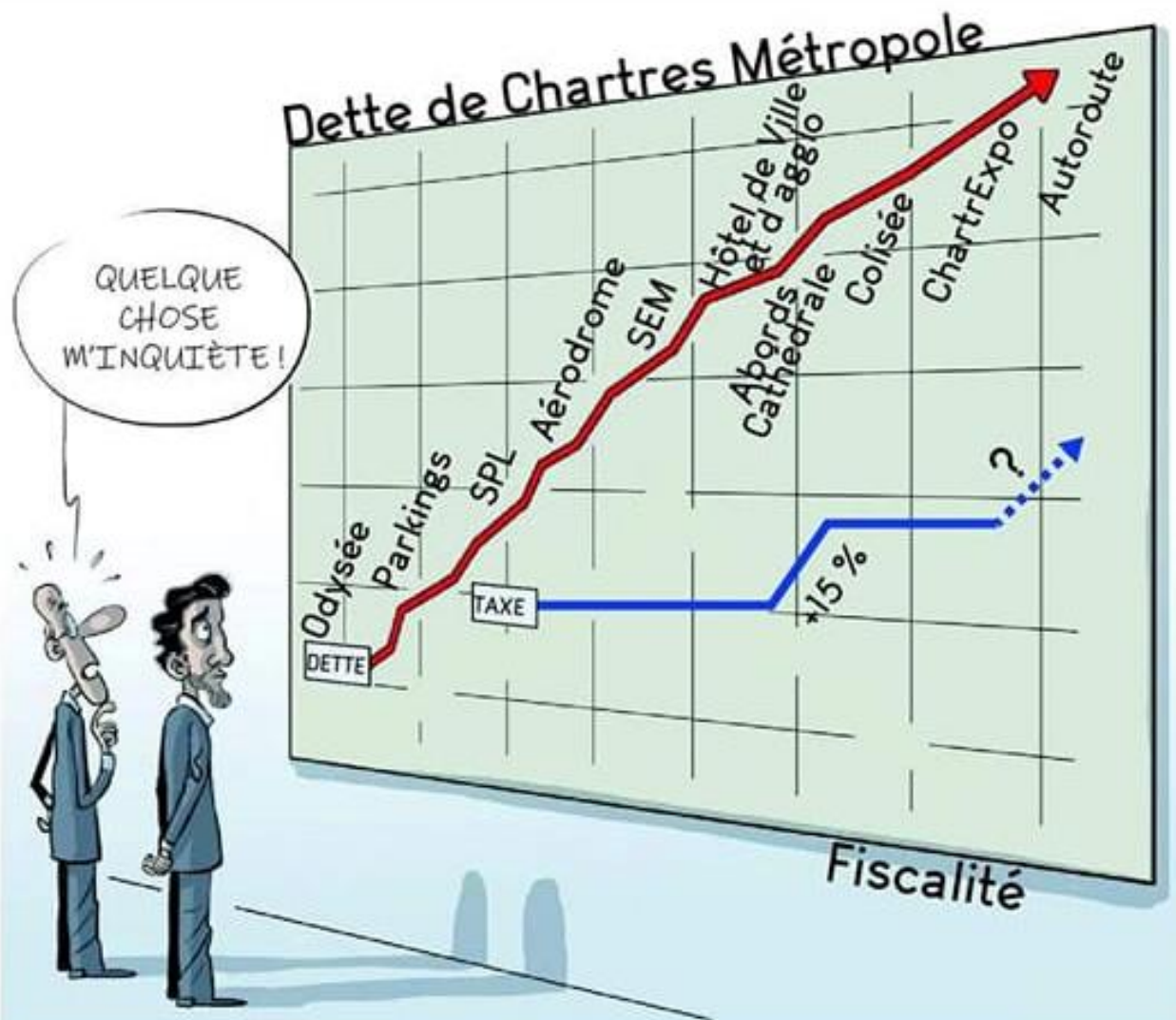




**08
NOV
20H**

**GRAND
AMPHI**

**LYCÉE
JEHAN
DE BEAUCE**

CHARTRES

Conférence

CHARTRES MÉTROPOLE
ET SA DETTE

8 NOVEMBRE 2022

Ordre du jour

- MOT D'INTRODUCTION - CHANTAL VINET
- CHARTRES MÉTROPOLE : 1990 – 2020 - GÉRARD LERAY
- LA COUR DES COMPTES : SON RÔLE – SON ACTION – BRIGITTE COTTEREAU
- L'ENDETTEMENT 2014 – 2020 – OLIVIER MAUPU
- LA GALAXIE DES SATELLITES : SEM, SEMOP, SPL... BRIGITTE COTTEREAU et JEAN-FRANÇOIS BRIDET
- LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : FOCUS SUR 2 ASSOCIATIONS
- LES RISQUES DE PRISES ILLÉGALES D'INTÉRÊT - QUENTIN GUILLEMAIN
- LES RESSOURCES HUMAINES ET LES FRAIS DE REPRESENTATION DU PRESIDENT

MOT D'INTRODUCTION



CHANTAL VINET

Présidente de l'association Chartres Écologie



CHARTRES MÉTROPOLE : 1990 – 2020



GÉRARD LERAY

Secrétaire adjoint de l'association Chartres Écologie

Historien - Professeur



« Le statut de ***métropole*** est accessible aux ensembles d'au minimum 250 000 habitants »

Article L5217-1 du Code des collectivités territoriales

CHARTRES MÉTROPOLE : 1990 – 2020

Taux de chômage des 15 à 64 ans (au sens du recensement) (%) :

2008	2013	2019
9,5	11,6	11,9

Évolution démographique (sur le périmètre des 66 communes) :

1990	1999	2008	2013	2019
125 156	129 883	131 776	134 866	136 538

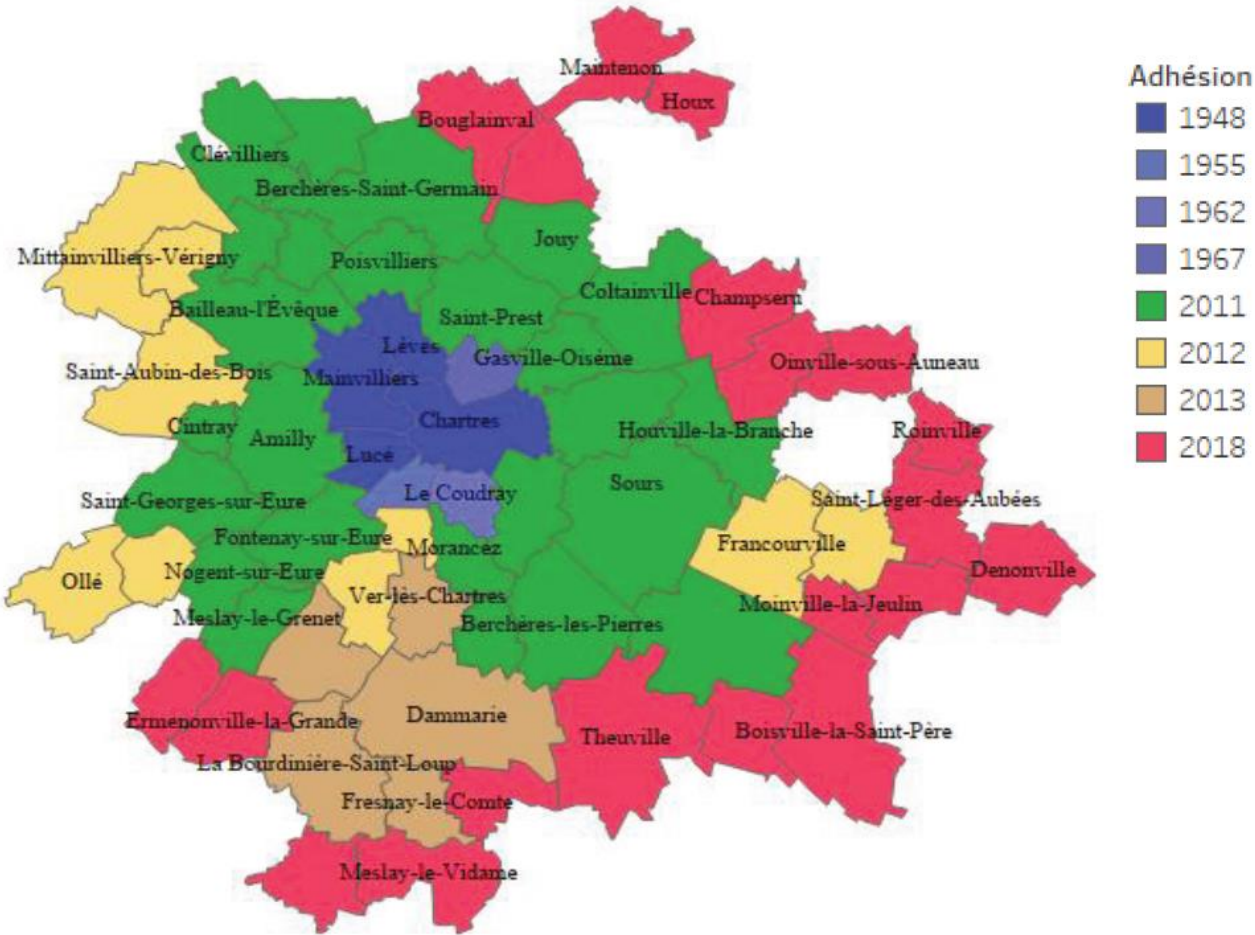
INSEE 2019

Nombre d'emplois (sur le périmètre des 66 communes) :

2008	2013	2019
57 936	57 623	57 899

Évolution géographique :

Carte n° 1 : Évolution du périmètre géographique de Chartres métropole



Source : CRC Centre-Val de Loire à partir d'OpenStreetMap et du rapport d'activité 2019 de Chartres métropole

LA COUR DES COMPTES : SON RÔLE – SON ACTION



BRIGITTE COTTEREAU

Conseillère municipale de Chartres

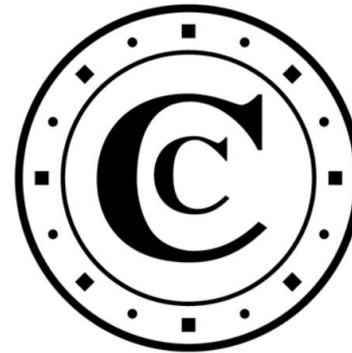
Conseillère communautaire

Directrice générale des services



Vidéo : <https://youtu.be/nH5PgJCCTEE>

Présentation de la Cour des Comptes
S'assurer du bon emploi de l'argent
public et information du citoyen (3 min)



Cour des comptes

Nouveau :
6 septembre 2022

Plateforme de
signalement citoyen

L'ENDETTEMENT 2014 – 2020



OLIVIER MAUPU

Conseiller municipal de Chartres

Urbaniste



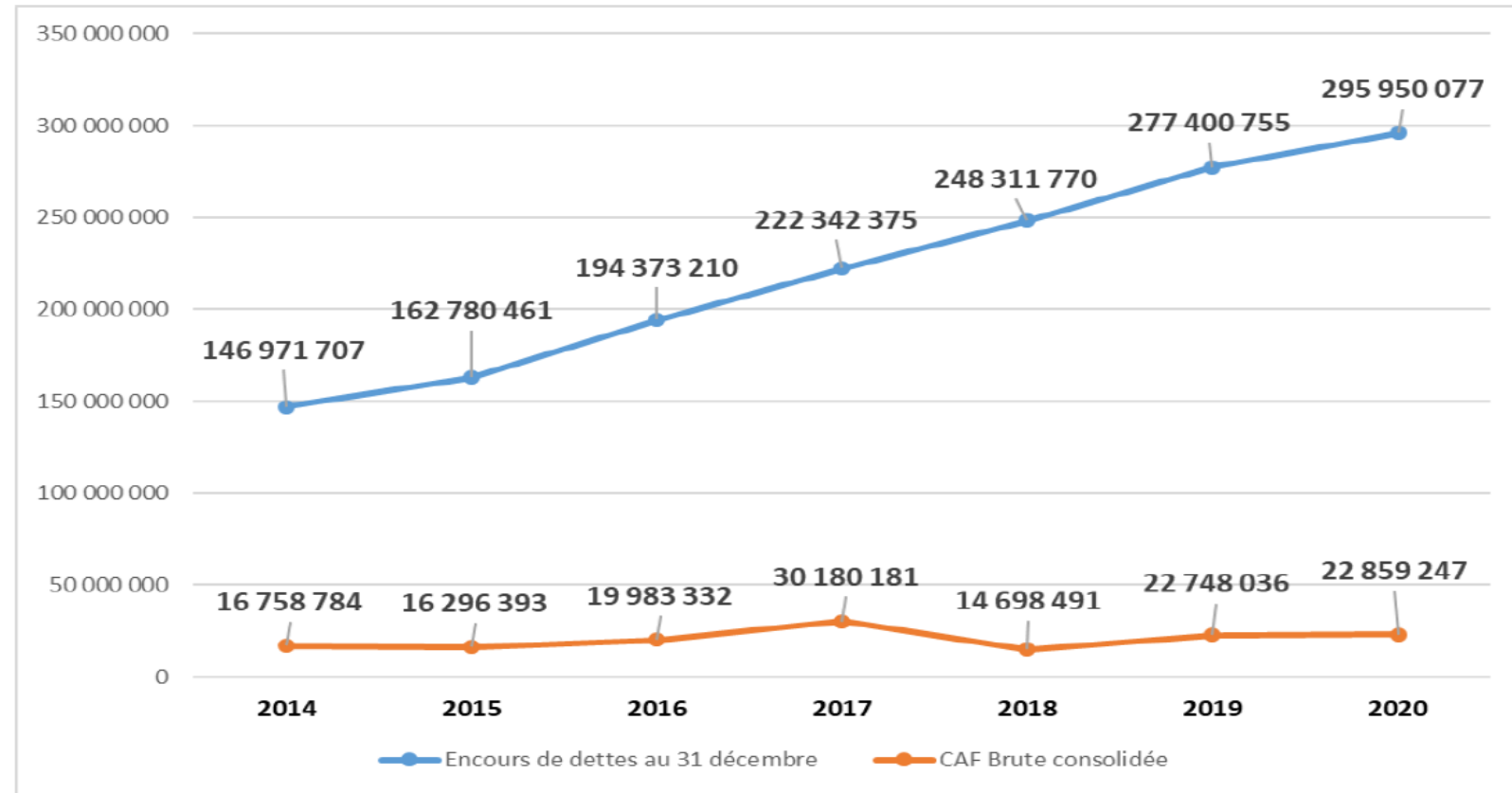
L'ENDETTEMENT 2014 – 2020

Extrait du rapport de la Chambre régionale des comptes

« La trajectoire financière de Chartres Métropole n'est pas soutenable »

« L'encours de la dette a doublé entre 2014 et 2020 passant à 316 millions d'€, soit l'équivalent de 14 années d'autofinancement »

Graphique n° 5 : Évolution comparée de l'encours de dettes et de l'autofinancement brut consolidés (BP et BA de Chartres métropole)



Source : CRC Centre-Val de Loire d'après les comptes de gestion

« L'écart entre l'endettement et les ressources d'autofinancement de Chartres Métropole se creuse de plus en plus »

Depuis 2014, l'encours de la dette annuelle de Chartres métropole a progressé à un rythme moyen annuel de +12%, bien supérieur à celui de l'autofinancement brut (5,3%), l'écart se creuse et conduit à nous endetter toujours plus. Lorsqu'on nous parle d'investissement : il faut comprendre endettement.

Tableau n° 11 : Évolution de l'encours de dette (BP et BA de Chartres métropole)

<i>Encours de dettes au 31 décembre de l'année</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	En %
Budget principal	39 164 384	45 815 291	56 519 342	70 292 136	70 149 977	81 514 990	94 520 106	31,9 %
Budget annexe eau	11 133 407	12 186 906	15 756 133	16 883 692	20 770 223	19 344 407	17 727 778	6,0 %
Budget annexe assainissement	23 885 715	34 470 419	43 681 453	49 537 154	53 254 726	52 624 696	50 820 792	17,1 %
Budget annexe transports urbains	11 754 613	10 857 653	9 948 691	15 038 020	33 920 728	49 805 859	60 178 781	20,3 %
Budget annexe déchets	3 022 829	3 106 143	4 142 620	4 327 744	4 348 205	6 555 270	6 209 526	2,1 %
Budget annexe aéroport	120 000	157 800	9 785 873	9 281 447	8 837 020	8 330 593	8 065 417	2,7 %
Budget annexe complexe aquatique	53 593 115	52 019 536	50 397 234	49 778 598	48 058 705	46 499 434	45 517 663	15,3 %
Budget annexe aménagement ZA	1 272 862	1 087 912	906 594	895 276	788 291	778 640	588 989	0,2 %
Budget annexe complexe sportif	3 024 782	3 078 801	3 235 270	4 958 309	5 838 822	9 662 704	9 489 350	3,2 %
Budget annexe restauration scolaire	0	0	0	1 350 000	2 405 000	2 463 333	3 131 667	1,1 %
Budget annexe archéologie	0	0	0	0	59 928	179 173	299 991	0,1 %
Encours de dettes au 31 déc. N =	146 971 707	162 780 461	194 373 210	222 342 375	248 431 626	277 759 100	296 550 059	100 %
Capacité de désendettement	8,77	9,99	9,73	7,37	16,89	12,19	12,95	
Solde créditeur du compte 51931 au 31/12	0	7 500 000	24 500 000	0	10 000 000	15 000 000	20 000 000	
Somme de l'encours de dettes et des lignes de trésorerie remboursées dans l'année	146 971 707	170 280 461	218 873 210	222 342 375	258 431 626	292 759 100	316 550 059	
Nombre d'années de CAF pour couvrir les dettes de long terme et les crédits de trésorerie	8,77	10,45	10,95	7,37	17,58	12,87	13,85	

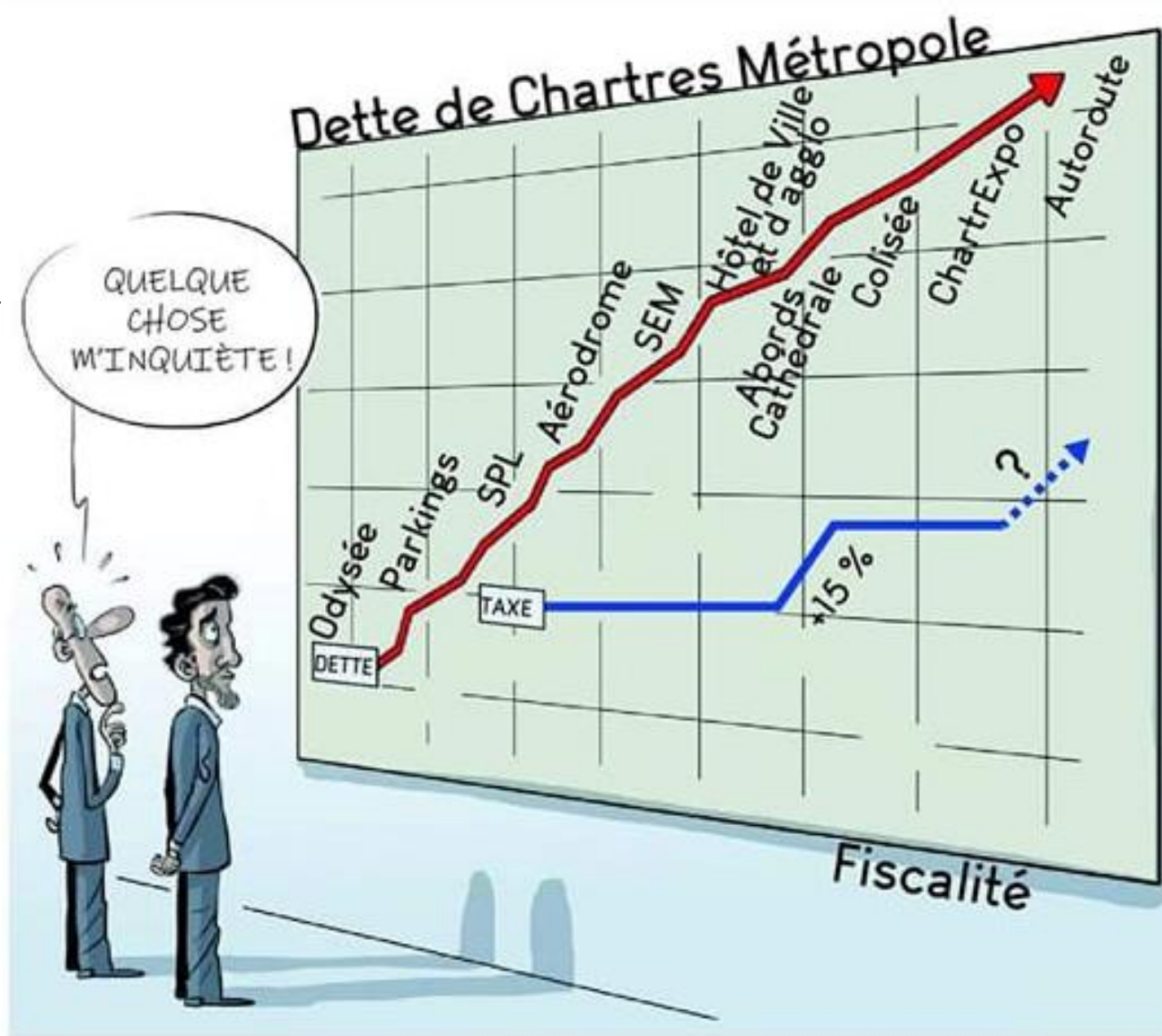
Source : CRC d'après les comptes de gestion et les livres de comptes de tiers et financiers

« Le niveau de risque est encore plus net, lorsqu'il est tenu compte des dettes de court terme, à savoir les lignes de crédit contractées notamment pour financer les avances aux SEM et SPL chartraines »

L'ENDETTEMENT 2014 – 2020

Ecrasée par la dette, la majorité avait deux choix :

- Réduire les investissements pour la construction de grands équipements
- Relever la fiscalité malgré les engagements de stabilité dans le programme électoral



L'ENDETTEMENT 2014 – 2020

« L'effort consenti sur les versements facultatifs, notamment les DSC et les fonds de concours, est conséquent. Chartres métropole consacre chaque année des montants significatifs pour aider les communes membres à acquérir ou réaliser des équipements » --> **un bon moyen de pression ?**

Rappelez-vous :

Vidéo :

https://youtu.be/kl_GpES9Zqs

Conseil communautaire
17 décembre 2020
(extrait 3 min)



« La diminution des fonds de concours et la baisse des subventions aux associations, (agitées par Chartres Métropole), n'offriraient qu'une solution conjoncturelle sans apporter de réponse structurelle aux autres facteurs de risques (déficits récurrents de certains équipements, tels que le complexe aquatique ou l'aérodrome, difficultés financières rencontrées par les principales entreprises publiques locales, etc.). »

Tableau n° 9 : Principaux postes de dépenses d'investissement (BP de Chartres métropole)

<i>En €</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Dépenses d'investissement consolidées	46 409 164 €	73 117 907 €	60 252 458 €	62 207 282 €	70 205 610 €	57 921 567 €	370 113 988 €
Dont Plateau Nord Est	10 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 000 €
Dont participation pour le Pôle administratif	7 500 000 €	7 840 000 €	5 000 000 €	0 €	0 €	0 €	20 340 000 €
Dont participations en capital et aides pour la SPL Chartres métropole énergies	400 000 €	2 000 000 €	4 618 000 €	0 €	0 €	0 €	7 018 000 €
Dont participations en capital et aides pour les infrastructures de la SEM Synelva	0 €	134 500 €	4 216 900 €	415 700 €	0 €	0 €	4 767 100 €
Dont diverses acquisitions foncières	1 450 000 €	0 €	1 717 000 €	4 953 600 €	9 380 000 €	796 015 €	18 296 615 €
Dont éclairage public	0 €	0 €	2 616 500 €	4 231 600 €	7 060 600 €	2 870 505 €	16 779 205 €
Dont les fonds de concours aux communes membres de Chartres métropole	1 138 000 €	1 041 100 €	1 065 400 €	1 496 100 €	2 267 000 €	1 129 487 €	8 137 087 €
Dont gestion des eaux pluviales	805 000 €	991 500 €	1 008 000 €	808 200 €	1 755 500 €	2 237 189 €	7 605 389 €
Dont travaux du plan vert et sur l'Eure	0 €	0 €	445 800 €	1 225 300 €	973 500 €	680 376 €	3 324 976 €

La programmation pluriannuelle des investissements établie en décembre 2020 prévoit une dépense consolidée totale de 245,2 M€ d'ici 2023

Tableau n° 12 : Programmation pluriannuelle des investissements établie en décembre 2020

	2021	2022	2023	Total	En %
Budget principal	32 582 196 €	21 502 135 €	19 712 785 €	73 797 116 €	30,1 %
Budget annexe eau	7 247 000 €	13 479 000 €	4 760 000 €	25 486 000 €	10,4 %
Budget annexe assainissement	3 469 500 €	8 490 500 €	4 425 500 €	16 409 500 €	6,7 %
Budget annexe transports urbains	10 179 500 €	3 099 000 €	21 877 718 €	35 156 218 €	14,3 %
Budget annexe déchets	3 541 930 €	2 859 780 €	1 170 820 €	7 572 530 €	3,1 %
Budget annexe aéroport	58 000 €	125 000 €	0 €	183 000 €	0,1 %
Budget annexe complexe aquatique	361 192 €	120 000 €	60 000 €	541 192 €	0,2 %
Budget annexe aménagement ZA	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0 %
Budget annexe complexe sportif	15 963 000 €	16 683 840 €	16 683 840 €	49 330 680 €	20,1 %
Budget annexe restauration scolaire	3 756 453 €	0 €	0 €	3 756 453 €	1,5 %
Budget annexe archéologie	117 150 €	123 100 €	123 300 €	363 550 €	0,1 %
Budget annexe parc des expositions	11 180 000 €	10 703 417 €	10 703 417 €	32 586 834 €	13,3 %
Effort d'investissement total =	88 455 921 €	77 185 772 €	79 517 380 €	245 183 073 €	100 %

Source : Tableau CRC à partir de la note de présentation du débat d'orientations budgétaires (DOB) de 2021

L'ENDETTEMENT 2014 – 2020

« La trajectoire d'évolution moyenne de la dette, tous budgets confondus, (+ 10 % par an en moyenne de 2017 à 2021) demeure nettement supérieure à celle de l'autofinancement (+2 % par an en moyenne sur la même période), même après relèvement des taux des taxes foncières.

« Chartres métropole met en œuvre une politique d'investissement soutenue (...). **En l'absence d'économies de gestion, la réalisation du programme d'équipement prévisionnel (245 M€ à l'horizon de 2023) pourrait conduire la communauté d'agglomération à s'endetter au-delà de ses capacités financières. »**

« **Des risques significatifs pèsent sur la situation financière de Chartres métropole.** La structure de financement de ses investissements est marquée par des **déséquilibres récurrents**. Par ailleurs, de nombreux satellites sont dépendants des financements intercommunaux. La dégradation de leur équilibre économique pourrait amplifier les difficultés financières de la communauté d'agglomération. »

« Cette situation pourrait fragiliser la réalisation du programme d'investissement. Pour le préserver, il est essentiel d'engager, sans délai, **un programme de redressement financier établi à partir d'un diagnostic consolidé des besoins de financement à venir.** Il définirait le niveau d'autofinancement requis pour prévenir l'emballement de la dette et y associerait des cibles d'économies selon une trajectoire pluriannuelle. »

La galaxie des satellites

SPL, SEM, SEMOP, EPIC, GIP, associations...



JEAN-FRANÇOIS BRIDET

Conseiller municipal de Chartres

Vice Président de la Région Centre Val-de-Loire

Architecte

Et **BRIGITTE COTTEREAU**



La galaxie des satellites

«Une stratégie d'externalisation ayant conduit à la création d'une quinzaine d'organismes distincts de la communauté sans prise en compte des risques »



La galaxie des satellites

Les EPL : Entreprises Publiques Locales = Sociétés Anonymes
→ une gestion déléguée de missions de service public

SPL = Sociétés Publiques Locales

Capital 100% public, détenu par différentes collectivités locales

Attribution de contrats sans publicité ni mise en concurrence sous certaines réserves

SEM = Sociétés d'Economie Mixte

Capital majoritairement public, détenu par différentes collectivités locales

Doivent être mises en concurrence

SEMOP = Sociétés d'Economie Mixte à Opération Unique

Capital minoritairement public – Mise en concurrence pour le choix de l'opérateur

La galaxie des satellites

SPL	Capital	Année création	Président	Capital social En M. d'€	Postes en ETP	CA 2021 En M. d'€
Chartres métropole Energies	Chartres métropole 99,6% CC entre Beauce et Perche 0,4% Commune de Theuville 0,04 %	2015	Anthony HERMELINE	5,5	19	9,9
Chartres métropole Transports	Chartres métropole 90,12% Chartres 9,88%	2015	Gérard BESNARD (VP) Maire de Morancez	0,587	100	17,2
C'Chartres aménagement	Chartres métropole 46% Chartres 53 ,7% + autres communes de l'agglo	2009	Franck MASSELUS (VP) Adjoint à Chartres	5,852	18,34	19,5
C'Chartres Tourisme	Chartres métropole 80% Chartres 20%	2020	Isabelle MESNARD (VP) Adjointe Chartres	0,1	19	0,4
Chartres Métropole Evenements	Chartres métropole 91% Chartres 9%	2016	Karine DORANGE (VP) Adjointe Chartres	2, 468	10	1,3
C'Chartres Spectacles	Chartres métropole 75% Chartres 25%	2021	Isabelle VINCENT Adjointe Chartres			

SEM	Capital	Année création	Président	Capital social	Postes	CA 2021
				En M. d'€	en ETP	En M. d'€
Synelva Collectivités	Chartres métropole 67,8 %	2016	Christian PAUL- LOUBIERE (VP) Maire de Jouy	7,035	98	61,8
	CC entre Beauce et Perche 16,9%					
	Commune de Theuville 0,3 %					
	CITEE 7,5% - Caisse Epargne 7,5%					
Chartres Développements Immobiliers	Chartres métropole 36,5%	2009	Elisabeth FROMONT (VP) Adjointe Chartres	15,812	2,73	0,67
	Chartres 48,5%					
	Chartres métropole habitat 10%					
	+ banques					
Chartres métropole Valorisation	Chartres métropole 85%	2018	Jean-Pierre GORGES	0,2	-	2,1
	Synelva Collectivités 10%					
	CITEE 5%					
Chartres métropole Innovations Numériques CM'IN	Chartres métropole 84,89 %	2015	Michaël TACHAT Maire de Mittainvilliers	9	34	8,6
	Synelva Collectivités 14,45 %					
	6 autres actionnaires ayant chacun 0,11%					

SEMOP	Capital	Année création	Président	Capital social	Postes	CA 2021
				En M. d'€	en ETP	En M. d'€
Chartres métropole Eau	Aqualter 60%	2015	Alain BELLAMY (VP)	1	19	17
	Chartres métropole 40%		Maire de Clévilliers			
Chartres métropole Assainissement	Aqualter 60%	2017	Denis-Marc SIROP-FOREAU	1,5	7	12,6
	Chartres métropole 40%		Maire d'Amilly			

La galaxie des satellites

Les autres structures

→ une gestion directe de missions de service public

EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

CMTV (Chartres Métropole Traitement et Valorisation)

Chartres Métropole Habitat (Bailleur social)

GIP : Groupement d'Intérêt Public

GIP Restauration (avec les Hôpitaux de Chartres)

Associations :

Maison des Entreprises et de l'Emploi et Mission Locale

La galaxie des satellites

« Ces sociétés connaissent des difficultés financières récurrentes. La communauté d'agglomération a été amenée à leur verser des aides de plus de 91 M€ en cumul au 31 décembre 2020 (soit 177 % des ressources fiscales intercommunales) dont la régularité doit être sécurisée." Le montant des flux de trésorerie bénéficiant à des organismes « satellites » et non remboursés au 31 décembre de l'année a été multiplié par six entre 2015 et 2020.

« Un manque de transparence propice à un pilotage défaillant », « nécessitant des plans structurels pluriannuels de redressement financier de ces SPL et autres sociétés publiques locales sous peine de devoir réaliser des « sauvetages financiers » en urgence de certaines SPL en difficulté ».

"En dépit des règles strictes régissant l'intervention d'un actionnaire public auprès d'EPL et des précautions qui devraient entourer leurs relations financières,... Chartres métropole a fait preuve de nombreuses négligences dans le suivi et l'exécution de ces conventions. Les justifications apportées sur ces financements sont souvent très limitées..."

(conventions relatives aux avances de trésorerie aux SPL et SEM)

La galaxie des satellites

Tableau n° 1 : Avances financières aux organismes « satellites » de Chartres métropole

<i>Avances acquittées par Chartres métropole</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Part transformée en capital entre 2015 et 2020	Part abandonnée par compensation avec une participation
Chartres aménagement	11 700 000,00	13 700 000,00	29 200 000,00	39 600 000,00	68 320 000,00	79 977 000,00	86 682 000,00		76 802 000
Chartres métropole énergies	0,00	0,00	2 000 000,00	6 000 000,00	4 382 000,00	4 382 000,00	4 382 000,00	2 000 000,00	
Chartres développements immobiliers	3 080 000,00	1 079 990,00	1 079 990,00	1 079 990,00	0,00	0,00	0,00	2 000 010,00 645 000,00	

Chartres métropole a renoncé au remboursement d'une part très importante des avances sans justification sur leur affectation et leur rationalité économique

« La soumission au droit privé ... implique un suivi analytique des coûts. Car les ressources publiques ne doivent pas financer des activités relevant du champ concurrentiel. Fin 2020, sur les 91 M€ d'avances financières consenties aux SEM et aux SPL, 76,8 M€ ont été définitivement abandonnés à leur bénéficiaire et 4,6 M€ ont été transformés en apports en capitaux, sans s'assurer au préalable de leur conformité aux règles de la concurrence. Des dispositifs de maîtrise de risques doivent être mis en œuvre à l'avenir dans le but d'analyser la rationalité économique des aides »

Quelques exemples (source : HATVP – suivant déclaration)

Mme Elisabeth Fromont

<https://www.hatvp.fr/%20fiche-nominative%20/?declarant=fromont-elisabeth>

Désignation	Poste occupé	Rémunération/gratification (2019)
SEM Chartres Développements Immobiliers	PDG, puis Présidente du CA	30 672 € net
OPHLM Chartres Métropole Habitat	Vice-Présidente	2 058 € net
SA Eure et Loir Habitat	Membre du CA	136 € net
SEM Chartres Métropole Energie	Membre du CA	321 € net
Mairie de Chartres	1 ^{ère} adjointe	27 597 € net
Chartres métropole	Vice Présidente	19 629 € net
Conseil départemental	Conseillère	24 836 € net

TOTAL : 105 249 € net (hors activités privées)

La galaxie des satellites

Quelques exemples (source : HATVP – suivant déclaration)

M. Franck Masselus

<https://www.hatvp.fr/%20fiche-nominative%20/?declarant=masselus-franck-16627>

Désignation	Poste occupé	Rémunération/gratification (2019)
SPL Chartres Aménagement	PDG	42 747 € brut
SEM Synelva collectivités	Administrateur	643 € net
Sem CM'IN	Administrateur	0 €
SEM Chartres développement immobilier	Administrateur	400 € net
SPL Chartres métropole transport	Administrateur	429 € net
SPL Chartres métropole énergie	Administrateur	321 € net
Mairie de Chartres	adjoint	18 801 brut
Chartres métropole	Vice Président	19 706 € net
Conseil départemental	Conseiller	20 915 € brut

TOTAL : 82 463€ brut + 21 499€ net (hors activités privées)

La galaxie des satellites

Quelques exemples (source : HATVP – suivant déclaration)

Mme Karine Dorange

<https://www.hatvp.fr/%20fiche-nominative%20/?declarant=dorange-karine>

Désignation	Poste occupé	Rémunération/gratification (2019)
SPL CHARTRES METROPOLE EVENEMENTS	PDG	24 200 € net
SPL CHARTRES METROPOLE AMENAGEMENTS	Administratrice	1 680 € net
SPL Chartres métropole transport	Administratrice	429 € net
Mairie de Chartres	adjointe	17 995 € net
Chartres métropole	Vice Présidente	18 788 € net
Conseil départemental	Conseillère	19 356 € net

TOTAL : 82 448 € net

LES DYSFONCTIONNEMENTS ET LES RISQUES DE PRISES ILLÉGALES D'INTÉRÊT



QUENTIN GUILLEMAIN

Conseiller municipal de Chartres

Conseiller communautaire

Cadre dans un établissement public



Les subventions aux associations révélatrices de dysfonctionnements dans la gestion de l'argent public

*« Entre 2017 et 2019, plus de **dix millions d'euros** ont été consacrés par Chartres métropole aux subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations. Sept organismes bénéficient de versements annuels supérieurs à 100 000 €.*

L'examen d'un échantillon de dossiers de subvention révèle une attention insuffisante apportée par Chartres métropole à la sécurisation de ses relations avec les associations. »

L'association Chartres Formation Supérieure et Demain (CFSD),

*La Cour juge le suivi de cette association comme « lapidaire » : 3 M d'€ de subventions accordés (sur deux ans, en 2017 et 2018) à cette seule association par l'agglomération ainsi qu'un prêt de 2 millions d'euros sur une durée de 12 ans par la Caisse d'épargne pour financer les travaux du site de **l'ancien lycée Marceau**. La durée de ce prêt a d'ailleurs été prolongée en 2020 sous prétexte du COVID sans mentionner les difficultés financières structurelles de l'association et les manques de sa gouvernance.*

« Des difficultés financières qui se sont amplifiées » « Une possible mise en jeu de la garantie de l'agglomération », certainement en raison d'impayés vis-à-vis du prêteur. C'était avant que Chartres métropole reprenne le bail emphytéotique de l'association en juin 2022, éponge ses dettes et fasse des travaux pour trouver des occupants supplémentaires à l'école privée de cosmétique hors contrat qui y réside.

On peut aussi s'interroger sur la manière dont cette association a obtenu un prêt de 2 M d'€ en septembre 2017 en ayant été créée quelques jours auparavant (le 20/09/2017).



Chartres Médiévale

Chartres Médiévale ferait également l'objet de carences notables selon la Cour. De 2017 à 2019, on parle ici de plus d'un demi million de subventions de l'agglomération sans parler du prêt de locaux de plus de 4 600m². Y sont évoqués pêle-mêle, de graves désordres comptables, d'une situation déficitaire sur plusieurs exercices, des doutes sur la continuité de l'activité...

Il y a sur ces deux dossiers pris sur un échantillon de dossiers de subventions de graves dysfonctionnements qui sont relevés et qui démontrent une relative insouciance du devenir des fonds publics (plus de 5 M. d'€ rien que pour ces deux associations sur une période de trois ans).



Source France 3 – 24 septembre 2017

« La participation des élus de Chartres Métropole aux organes de gouvernance des établissements publics locaux n'est pas entourée de garanties suffisantes »

« Des décisions relatives aux rémunérations des administrateurs des sociétés publiques de la métropole ont été votées par les élus qui les dirigent »

La gouvernance de ces entreprises est durement remise en cause par les magistrats en raison des cumuls de responsabilités des élus et de cumul d'activités des agents publics des collectivités. On comprend dès lors l'attention fortement portée ces dernières semaines aux potentiels conflits d'intérêts des élus...

La gestion des ressources humaines de Chartres métropole se caractérise par un manque de pilotage et une anticipation insuffisante des risques

Le pilotage du régime indemnitaire et des avantages en nature gagnerait à être renforcé

Des avantages en nature ont été attribués dans des conditions irrégulières.

Les règles encadrant les dépenses liées à l'exercice des mandats communautaires doivent être clarifiées

Les conditions d'emploi et les rémunérations des collaborateurs de cabinet sont entourées de garanties insuffisantes

FRAIS DE REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DE CHARTRES MÉTROPOLE

« Il serait de bonne administration que le conseil communautaire adopte une charte définissant un référentiel de dépenses admises au titre des frais de représentation {2000€/mois}. Celle-ci pourrait prévoir les modalités de conservation et de production des pièces justificatives des dépenses acquittées au titre de cette indemnité. »

« Si cette indemnité peut être forfaitisée, elle ne doit pas excéder les frais auxquels elle correspond. À défaut elle pourrait être assimilée à un traitement. Tel serait le cas d'une indemnité attribuée en l'absence de toute justification»

**NB : + 1500€/mois de frais de représentation au titre de Maire de Chartres*

« Le risque de dispersion, voire de méconnaissance du champ d'intervention de la communauté d'agglomération, est réel. Les acquisitions foncières entreprises dans la perspective du prolongement de l'autoroute A154 illustrent cet écueil. Chartres métropole a conclu une convention de maîtrise foncière et réalisé des acquisitions de terrains (de l'ordre de 4,9 M€ en 2018 et de 2,1 M€ en 2019), alors que l'extension ou la qualification d'autoroutes relève de la compétence exclusive de l'État.

« Une collectivité territoriale ou un groupement de collectivité ne peut assurer « la maîtrise d'ouvrage d'une opération d'aménagement d'une voie du domaine public routier national non concédé située principalement sur son territoire » que dans la mesure où elle a été autorisée à cet effet par une convention conclue avec l'État sur le fondement de l'article L. 121-5 du code de la voirie routière. Au cas d'espèce, l'État n'a pas confié, par convention, tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la communauté d'agglomération. »